

COMMUNE DE CROSSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 2

Votants : 21

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni le 14 décembre 2022 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU, Sylvain JOALLAND

Absents excusés : Mme Frédérique GOINEAU ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne PIED, M. Fabien MOYON ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU, M. Gaël BODIGUEL, Mme Myriam LE CANDERFF

Secrétaire de séance : M. Eric VINCE

Délibération n°2022-12/001

Validation de l'esquisse pour l'aménagement de sécurité rue de la Grée Gazeau à Cambéniac

M. le Maire expose que suite à la réunion publique du 15 septembre dernier avec les riverains de Cambéniac, le projet d'aménagement de sécurité a été retravaillé par le maître d'œuvre.

Après remise des estimations, compte tenu des coûts, il a été décidé de retravailler sur le projet. Une esquisse modifiée a été présentée en commission Voirie le 30 novembre dernier.

Le projet proposé comprend des écluses en décalé comme présenté lors de la réunion publique, sans mise en place de bandes cyclables. La limitation de la vitesse à 30 km/h permettra d'assurer la sécurité des cyclistes.

Il est proposé de valider l'esquisse pour un coût estimé à 27 660,00 HT et de lancer début janvier la consultation des entreprises pour une réalisation des travaux au printemps 2023.

Le revêtement de la voirie sera également repris dans le cadre du PAVC 2023.

Un plan de l'esquisse validée sera mis à disposition des riverains à l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Valide l'esquisse proposée et le lancement de la consultation des entreprises.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



Le secrétaire de séance



Affiché le **16 DEC. 2022**

Accusé de réception en préfecture
044-214400509-20221214-CM20221214-1-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

COMMUNE DE CROSSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 2
Votants : 21

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni le 14 décembre 2022 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU, Sylvain JOALLAND

Absents excusés : Mme Frédérique GOINEAU ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne PIED, M. Fabien MOYON ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU, M. Gaël BODIGUEL, Mme Myriam LE CANDERFF

Secrétaire de séance : M. Eric VINCE

Délibération n°2022-12/002

**Participation aux dépenses de fournitures scolaires et activités extrascolaires
des écoles publique et privée pour l'année 2023**

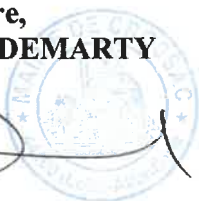

M. le Maire rappelle que la commune participe aux dépenses de fournitures scolaires et aux activités « extrascolaires » de l'école publique et de l'école privée, en réglant directement les factures dans la limite d'un forfait annuel attribué par enfant de la commune par année civile.

Les montants alloués pour 2022 étaient de 42,61 € pour les dépenses de fournitures scolaires et 21,85 € pour les activités extrascolaires par élève des écoles publique et privée habitant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide d'augmenter de 1 % les participations aux dépenses de fournitures scolaires et aux activités « extrascolaires » des écoles publique et privée pour l'année 2023, ce qui porte les montants alloués par élève habitant la commune à 43,04 € pour les dépenses de fournitures scolaires et à 22,07 € pour les activités extrascolaires.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



Le secrétaire de séance



Affiché le

16 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-214400509-20221214-CM20221214-2-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

COMMUNE DE CROSSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 2

Votants : 21

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni le 14 décembre 2022 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU, Sylvain JOALLAND

Absents excusés : Mme Frédérique GOINEAU ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne PIED, M. Fabien MOYON ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU, M. Gaël BODIGUEL, Mme Myriam LE CANDERFF

Secrétaire de séance : M. Eric VINCE


Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les investissements dans l'attente du vote du budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Autorise dans l'attente du vote du budget 2023, d'engager, liquider et mandater les investissements sur les différents budgets de la Commune à hauteur du quart du prévu 2022 soit :

		Budget Général	Budget Locatif	Budget Blanchot	Budget Energie photovoltaïque
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	47 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	59 690,17	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	172 945,77	15 000,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	929 958,54	149 839,93	59 288,85	20 700,00
Crédits d'investissement inscrits en 2022		1 209 594,48	164 839,93	59 288,85	20 700,00
Autorisation dans l'attente du vote du budget		302 398,62	41 209,98	14 822,21	5 175,00

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire,
Olivier DEMARTY



Le secrétaire de séance



Affiché le

16 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-214400509-20221214-CM20221214-3-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

COMMUNE DE CROSSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 2

Votants : 21

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni le 14 décembre 2022 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU, Sylvain JOALLAND

Absents excusés : Mme Frédérique GOINEAU ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne PIED, M. Fabien MOYON ayant donné pouvoir à M. Olivier FONTENEAU, M. Gaël BODIGUEL, Mme Myriam LE CANDERFF

Secrétaire de séance : M. Eric VINCE

Reversement de l'excédent 2022 du budget annexe Locatifs au Budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement du Budget annexe Locatifs vers le Budget général pour un montant de 90 000 euros.

Les crédits sont prévus aux budgets, conformément à la délibération n°2022-09/005, en dépenses de fonctionnement au compte 6522 pour le budget annexe Locatifs et en recettes de fonctionnement au compte 7551 pour le budget général.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



Le secrétaire de séance



Affiché le

16 DEC. 2022